

TABLEAU

DROIT D'OCTROI DE MER. — ASSIETTE DE CETTE CONTRIBUTION.

Dénomination des produits	Unités sur lesquelles portent les droits.
<i>Bois de toutes sortes.</i>	
Bois de sapin en grume, équarri ou débité à la scie . . . . .	le m. cube
Bois rabotés d'un ou deux côtés, bouvetés . . . . .	id.
Bois de cèdre, noyer ou chêne, pour menuiserie et ébénisterie . . . . .	id.
Bois de cèdre ou autres pour charpente, navire ou charronage . . . . .	id.
Bois de kaori . . . . .	id.
Poteaux . . . . .	le 1,000
Bardeaux . . . . .	id.
Lattes . . . . .	ad valorem
<i>Boissons.</i>	
Vins rouges et blancs en barriques . . . . .	l'hectolitre
Vins rouges et blancs en caisses . . . . .	la caisse de 12 bout. ou 24 1/2 bout.
Vins de Champagne . . . . .	id.
Vins mousseux . . . . .	la caisse de 12 bout.
Vins de liqueurs ou de dessert, secs et doux (madère, frontignan, lunel, porto, paille, xérès, tokay, banyuls, sherry, etc . . . . .	id.
Vins de dessert en barriques, les mêmes que ci-dessus . . . . .	l'hectolitre
Sirops assortis . . . . .	le litre
Genièvre, whisky, old Tom (1) . . . . .	id.
Eau-de-vie en caisses ou en fûts (2) . . . . .	id.
Kirsch, kummel, en caisses et en fûts . . . . .	id.
Absinthe, en caisses ou en fûts . . . . .	id.
Vermouth, en caisses ou en fûts . . . . .	id.
Chartreuse . . . . .	id.
Liqueurs assorties, en caisses . . . . .	id.
Cassis, guignolet, bigarreau . . . . .	id.
Alcoolates de fruits en caisses . . . . .	id.
Bitter . . . . .	id.
Bitters angostura . . . . .	id.
Amers . . . . .	id.
Liqueurs apéritives (byrrh, croisette, apéritif Lemaire, etc) . . . . .	id.
Porter, etc . . . . .	id.
Hydromel et cidre mousseux . . . . .	id.

(1) Au-dessous de 56° et acquittant au-dessus un droit supplémentaire de 0 fr. 032 par degré et par litre.

(2) Ne dépassant pas 56° à l'alcoomètre et à la température de 15° et acquittant au-dessus un droit supplémentaire de 0 fr. 032 par degré et par litre.